

Intervention de Bernard Maurel

Président du conseil de surveillance de la banque Martin-Maurel,
ancien président de l'Association Française des Banques

Les 20 ans de l'Economie de communion : quand *don et amour* riment avec *développement économique*

Le sujet choisi pour ce soir est le suivant :

En temps que banquier vivant dans un monde économique et social en crise depuis quatre ans, quel regard est-ce que je porte sur l'économie de communion ?

Un mot sur cette profession de banquier critiquée depuis des siècles.

Pendant longtemps, notre Eglise catholique n'a pas fait bon ménage avec les banquiers. En effet, l'Ancien Testament dit qu'il ne faut pas prêter à intérêt et l'Eglise a longtemps considéré le banquier qui prêtait avec intérêt comme « canoniquement infâme, dénué de tout droit à sépulture religieuse », sauf s'il va se confesser en renonçant à prêter à intérêt ; c'est difficile quand on est banquier !

L'Eglise a longtemps considéré le paiement d'un intérêt sur un prêt comme critiquable, en considérant seulement l'intérêt encaissé par l'usurier auprès des pauvres depuis les temps anciens, sans considérer l'intérêt comme la rétribution normale d'un prêt permettant de développer l'investissement et l'emploi, aujourd'hui.

Heureusement pour notre sérénité, Jésus, dans la parabole des talents au chapitre 25 de Saint Matthieu dit au serviteur qui avait caché son talent dans la terre au lieu de le faire fructifier « serviteur mauvais et paresseux, tu aurais dû placer mon argent chez le banquier et à mon retour j'aurai retrouvé mon bien avec un intérêt ». Mais ceci ne m'empêche pas de critiquer sévèrement certains financiers et banquiers qui sont à l'origine de la crise que nous vivons depuis quatre ans.

Cela va me permettre d'aborder quelques aspects de cette crise, sous trois éclairages :

Premier éclairage que j'appellerai le « libéralisme sans éthique et sans morale ».

Deuxième éclairage, ce qui serait arrivé avec un libéralisme dont les acteurs auraient agi avec éthique,

Enfin, le troisième éclairage avec « l'économie de communion » qui prend une toute autre dimension puisque ses acteurs ont la volonté d'être guidés par l'Esprit Saint.

1°)

C'est le manque d'éthique qui a amené la crise ainsi que la cupidité des intervenants, le désir des bénéfices à court terme et le manque de bon sens qui a présidé à tout cela. Ce n'étaient pas des banques mais des compagnies financières non régulées par les autorités américaines, par souci de libéralisme, qui ont accordé les fameux crédits subprimes ; ces prêts étaient octroyés à un taux d'intérêt plus élevé que les prêts normaux et proposés à des ménages souvent trop modestes pour s'endetter ainsi. Les vendeurs de crédit faisaient miroiter qu'il n'y aurait pas de souci pour rembourser car le prix des maisons ne faisait que monter... ; ce raisonnement a coûté leur maison à des millions d'américains. Tout ceci est évidemment un manque d'éthique absolu.

Un certain nombre de banques ont ensuite pris le relais pour financer les crédits subprimes en les regroupant grâce à une opération appelée « titrisation » et en cédant ces crédits regroupés

à d'autres banques ou investisseurs qui auraient dû réaliser que la plus forte marge qu'elles obtenaient était synonyme de risques supplémentaires... Les banques ont souvent acheté ces crédits les yeux fermés sous le prétexte d'une bonne notation sans avoir suffisamment étudié les dossiers et uniquement pour obtenir une marge supérieure. Ceci est un autre manque d'éthique caractérisé qui a très mal fini, par des centaines de milliards de dollars de pertes qui auraient pu faire exploser le système bancaire, si les états n'avaient pas soutenu certaines des banques fautives (rappeler les taux d'intérêt très bas rendant l'argent trop facile, le « levier » autorisé trop important tel le ratio crédits sur dépôts de certaines banques).

2°)

Le deuxième éclairage correspond au libéralisme dont les acteurs auraient agi avec éthique. Si tel avait été le cas, il n'y aurait pas eu de crise mondiale, même si certaines pratiques auraient pu amener ça et là des difficultés. Il faut noter que certains pays dont l'autorité de contrôle a bien fonctionné, telle la France, n'ont pas eu de graves problèmes, contrairement à de nombreux pays étrangers (USA, Grande Bretagne, Belgique, Pays Bas, Allemagne, Suisse etc...)

Dans ce cas, il n'y aurait pas eu de crédits subprime, il n'y aurait pas eu de titrisation forcenée, il y aurait pas eu de développement effréné des crédits, pas de notations trompeuses, pas d'effet domino dans toute l'Europe, ce qui a fait naître, après la crise bancaire et économique, la crise des dettes des états souverains due, comme pour la crise bancaire, à un endettement excessif de tous et des déficits budgétaires abyssaux, ceci étant vrai pour l'Europe et aussi pour les Etats Unis. Le manque d'éthique et de clairvoyance est là aussi responsable, car qui pouvait penser que la Grèce pourrait rembourser un endettement double de son PIB, lui même en baisse et avec des taux très élevés ? sans compter les fausses déclarations grecques qui sont évidemment l'inverse absolu de l'éthique.

Il faut souligner, contrairement à une idée trop souvent répandue, que l'éthique et l'économie fonctionnent très bien ensemble. Regardons les entreprises françaises connues pour leur qualité de gestion due à une éthique très forte de leurs dirigeants : Air Liquide, Lafarge ou Michelin sont trois champions du monde dans leur catégorie ; l'éthique est donc bien un élément fondamental du succès de ces entreprises et non pas un frein à leur développement, ce qui a une forte valeur d'exemple, comme disait Gandhi : « l'exemple n'est pas le meilleur argument mais le seul ».

3°)

J'aborde maintenant le troisième éclairage avec prudence et humilité car avec l'économie de communion, nous touchons au sacré. Si déjà, je viens de le dire, cette crise n'aurait pas eu lieu avec une telle violence si les acteurs économiques s'étaient comportés avec éthique, à plus forte raison, si les acteurs financiers avaient géré leurs responsabilités selon l'économie de communion, il n'y aurait pas eu de crise.

En effet, quelqu'un qui veut vivre sa foi chrétienne ne peut le faire d'abord sans une éthique chrétienne forte qu'il s'est forgée ; mais par dessus tout, en croyant être éclairé par l'Esprit Saint, on se tromperait lourdement si l'on pensait servir le Christ en prenant un chemin de traverse où l'éthique serait absente.

Comme pour les trois champions du monde que j'ai cités, j'ai été frappé dans le livre Economie de Communion des Focolari, des succès économiques obtenus par certaines sociétés grâce à l'économie de communion et grâce à la foi que les dirigeants ont placé en Dieu pour réussir leur projet d'entreprise. Saint Paul écrivait aux Hébreux, chapitre 11, « la foi est la manière de posséder déjà ce que l'on espère et le moyen de connaître la réalité qu'on ne voit pas ».

Certes, la foi nous donne la force pour demander au Christ de sauver notre âme en espérant, après notre mort, nous trouver près de lui dans un monde nouveau rempli d'amour et de joies ; mais nous sommes des êtres qui vivons dans ce monde terrestre et nous avons non seulement le droit mais le devoir de croire, qu'à l'écoute de l'Esprit, nous conduirons mieux notre entreprise. Chacun de nous doit avoir une personnalité unifiée ; il n'y a pas d'un côté l'homme père de famille chrétienne et de l'autre l'homme chef d'entreprise laïc qui oublierait sa religion et se conduirait différemment. Je pense donc que la foi en l'économie de communion est un élément majeur pour le succès de l'entreprise que l'on dirige. Il y a toujours une inconnue qu'il faut dépasser, comme Abraham qui obéit à l'appel de partir, ne sachant pas où il allait, ou comme Noé qui, divinement averti, construit son arche ou comme la veuve de Sarepta citée par Monseigneur Dufour ; de même, la foi de celui qui entreprend pour obtenir un résultat réfléchi et espéré est un important facteur clé de succès de l'entreprise,

Pour terminer, je voudrais vous dire quelques mots de notre banque, nous approchons parfois certains aspects de l'économie de communion mais je suis conscient d'en être très loin ! Notre banque a en effet été créée en 1929 à Marseille sous l'impulsion d'un prêtre, l'Abbé Perraté qui avait réuni à Paris quelques polytechniciens et familles fortunées pour créer une banque dont une partie des revenus irait aux pauvres et aux œuvres diverses, à une époque où l'état n'intervenait pratiquement pas. Nous sommes donc nés avec le principe du partage.

Je voudrais rappeler que la richesses d'une banque ce n'est pas l'argent qu'elle détient mais, comme pour toutes les entreprises, ses équipes de femmes et d'homme qui la composent « il n'est de richesses que de femmes et d'hommes ». Le respect, on pourrait dire l'amour que nous devons à chacun est une condition du succès de la banque. En effet, n'oublions pas que beaucoup d'entre eux sont les représentants de la banque auprès de chaque client (nous sommes d'abord des conseillers et pas seulement des vendeurs de produits) il est évidemment plus facile dans une banque familiale (400 personnes) d'être proche de chacun, de bien faire fonctionner le comité d'entreprise et les délégués du personnel, d'organiser de nombreuses réunions, des assemblées annuelles du personnel, auprès de chaque succursale, des voyages où chacun peut s'exprimer.

Mais, au delà du respect dû à chaque personne, l'aspect financier de chacun doit être traité avec beaucoup de soin. Jean XXIII dans son encyclique Mater et Magistra évoquait le juste partage des fruits de l'entreprise. La législation française a heureusement évolué dans ce sens avec l'intéressement de Charles de Gaule, la participation de Georges Pompidou puis tout l'arsenal qui a suivi avec les abondements, PERCO pour la retraite, etc...

A la BMM la participation, l'intéressement, les abondements peuvent représenter, suivant les années, entre deux et trois mois de salaire net par an. En outre, grâce au PEE et aux stock-options, les collaborateurs participent aux résultats et au capital de la banque à hauteur de plus de 10 %.

Enfin, pour le futur et afin de pérenniser la banque qui a bientôt 185 ans, une partie des actions familiales de notre holding, la Compagnie Financière Martin Maurel, qui détient 95 % de la banque, sera regroupée dans une société holding ainsi que dans un fonds de dotation qui stabiliseront l'actionariat mais aussi l'emploi. Le fonds de dotation permettra également de pérenniser la banque tout en distribuant ses revenus aux autres (associations pour la jeunesse, le logement, les handicapés, la réinsertion, la formation et pourquoi pas le démarrage d'entreprise choisissant « l'économie de communion », etc...) Je pense que nous nous rapprochons ainsi de cette économie de partage, demandant à l'Esprit Saint de nous éclairer et de nous aider à persévérer. Je souhaite finir par cette phrase jésuite qui doit guider toute notre vie, notamment dans l'entreprise : « tout faire comme si le résultat ne dépendait que de soi et ne l'attendre que de Dieu ».